

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation

Aircrash Enigma



Mise à jour 25/01/2023

1. Domaine d'application

Les présentes Conditions Générales de Ventes constituent l'accord régissant, à compter du 1er décembre 2020, les relations entre Aircrash Enigma, 61 avenue Bourgès Maunoury, B42, 31200 Toulouse, ci-après dénommé le Prestataire, et ses clients particuliers et entreprises, ci-après dénommés le Client, dans le cadre de la vente de prestations dans le secteur artistique, événementiel et la formation professionnelle.

Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec le Prestataire impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client à ces Conditions Générales de Ventes. Le fait que le Prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet (www.aircrashenigma.fr) et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

2. Caractéristiques des Prestations

Le Prestataire fournit à ses Clients des prestations dans le secteur événementiel et de la formation professionnelle.

La Prestation peut être fournie en distanciel, c'est-à-dire que le Prestataire et les participants se trouvent sur des lieux différents, de leur choix, et communiquent par l'intermédiaire du site de jeu Aircrash Engima, et d'un logiciel de communication à distance, tel que Microsoft Teams, non fourni par le Prestataire.

La Prestation peut être fournie en présentiel, accueillie par un lieu tiers tel qu'un bar ou un restaurant, ou dans les locaux du Client. Dans ce cas, le Prestataire fournit au Client le matériel de jeu et l'animation. Le Prestataire ne peut être tenu pour responsable des incidents liés aux locaux, ou à la prestation d'accueil et de restauration éventuellement fournie par le lieu tiers. Lorsque la prestation a lieu dans les locaux du Client, le Client s'engage à fournir au Prestataire toute information ou document nécessaires à la bonne réalisation de la prestation, et à faciliter l'accès aux locaux.

La durée d'une Prestation est variable, et s'adapte à l'avancement et au nombre des participants lors de l'enquête Aircrash Engima. Le temps de jeu est en moyenne de 2h30, mais peut durer entre 2h et 4h. La prestation englobe également le temps d'accueil et le temps de bilan avant et après le temps de jeu.

2.1. Cas particulier des Prestations publiques

Plusieurs équipes peuvent jouer en compétition lors d'une prestation non privatisée. Le Client et les participants qu'il représente doivent donc s'attendre à jouer en même temps que d'autres personnes, qui leur seront éventuellement inconnues.

Le planning des enquêtes publiques Aircrash Engima est précisé sur le site Internet.

3. Tarifs

Les tarifs pour participer à une enquête publique Aircrash Engima sont indiqués sur le site internet, ils sont exprimés en Euros, TTC.

Les Prestations privatisées font systématiquement l'objet d'un devis indiquant le prix de la Prestation demandée et les frais de déplacement éventuels.

4. Commandes et paiement

4.1. Cas de Prestations pour une enquête publique

Le Client sélectionne, sur le site internet, l'enquête Aircrash Enigma publique à laquelle il souhaite participer, et le nombre de personnes qu'il représente.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente. Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Toute commande passée sur le site internet constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités précisées à l'article «Commandes» ci-dessus, par carte bancaire.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations commandées par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

4.2. Cas de Prestations pour une enquête privatisée

La commande de la Prestation est faite lorsque le Client accepte le devis proposé par le Prestataire.

Si le devis stipule le paiement d'un acompte, le Client devra verser un acompte de 30% du montant total TTC de la Prestation. La Prestation interviendra après encaissement de

ce montant, sauf accord particulier précisé dans le devis.

Le solde, minoré de l'acompte le cas échéant, sera facturé à l'issue de la Prestation, et devra être payé dans les trente jours suivant la date d'émission de la facture.

Dans le cas où les sommes dues ne seraient pas réglées après cette date, pour les clients professionnels, des pénalités seront appliquées et calculées sur la base du taux légal (3 fois le taux d'intérêt en vigueur) majorées de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (Art. 441-3 et 441-6 du C. de Commerce). Ces pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Le paiement est effectué par virement bancaire, les coordonnées bancaires étant indiquées sur le devis.

5. Fourniture des Prestations

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Prestations commandées par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans le planning indiqué à la commande.

6. Résiliation et Modification

LE CLIENT RENONCE EXPRESSÉMENT À SON DROIT DE RÉTRACTATION TEL QUE PRÉVU AUX ARTICLES L221-18 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSOMMATION.

7. Responsabilités du Prestataire

Le Prestataire est expressément soumis à une obligation de moyens au titre de l'exécution du contrat. Le Prestataire ne garantit pas que les prestations fournies au titre du contrat correspondront aux besoins du Client, ni qu'elles lui permettront d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

La responsabilité du Prestataire n'est pas engagée si le Client ou l'un des participants qu'il représente a déjà connaissance, en totalité ou en partie, de l'accident réel sur lequel se base la prestation.

Le Prestataire n'assume aucune responsabilité ni au titre des préjudices financiers ou

commerciaux qui pourraient résulter d'un manquement à ses obligations, notamment et non limité au manque à gagner, à l'augmentation des frais généraux, à la perturbation du planning, à la perte de profit, de Clientèle ou d'économies escomptées, ni au titre des autres préjudices indirects quels qu'ils soient.

Sous réserve des dispositions précédentes, si la responsabilité pécuniaire du Prestataire devait être retenue au titre de ces Conditions Générales de Ventas, elle serait strictement limitée au montant effectivement perçu par le Prestataire pour la prestation en cause. Ce montant peut être différent du montant payé par le Client. En particulier, dans le cas d'un achat par l'intermédiaire d'une plateforme de billetterie, cette plateforme prélève une commission sur chaque billet que le Prestataire ne perçoit pas.

8. Responsabilités du Client

Dans le cas des prestations en distanciel, ou en présentiel version digitale, le Client a la responsabilité de mettre en œuvre les moyens informatiques, logiciels, réseaux nécessaires pour le bon déroulement de l'enquête, sur le ou les lieux dans lesquels les participants représentés par le Client vont se trouver. Il s'agit notamment d'une connexion internet avec un débit suffisant, d'une webcam, d'un logiciel de communication comme Microsoft Teams, en accord avec la description du matériel nécessaire sur le site internet.

Tous les participants représentés par le Client ont la responsabilité de se présenter à l'heure à la visioconférence à laquelle ils ont été invités, ou sur le lieu de la Prestation en présentiel. En particulier, le temps éventuel d'installation logiciel ou de test informatique sont à prévoir avant la Prestation. Une réservation devient caduque et la participation pourra être refusée si le Client ou l'un des participants qu'il représente se présente en retard. Dans une telle situation, la réservation est non remboursable et non modifiable.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée si le Client ne possède pas de webcam, ou si son débit internet ne permet pas une communication en vidéo de bonne qualité.

Le Client et les participants qu'il représente s'engagent à être courtois et respectueux pendant la prestation. Le Prestataire se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants pendant la Prestation en cas de comportement inapproprié, haineux, irrespectueux, sans possibilité de remboursement ou replanification de la prestation.

9. Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes conditions, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

10. Données personnelles

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires d'Aircrash Enigma chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé en contactant Aircrash Enigma à l'adresse email suivante : contact@aircrashenigma.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Aircrash Enigma, 61 avenue Bourgès Maunoury, B42, 31200 Toulouse

Lors de l'inscription à la lettre d'information, le consentement des particuliers est demandé pour recevoir nos campagnes de marketing.

11. Propriété intellectuelle

Le contenu du site internet www.aircrashenigma.fr, ainsi que le matériel de jeu fourni lors des prestations en présentiel, sont la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Prestations au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

12. Règlement des litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclus en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.